



LES ETOILES DE L'ACPM

(Diffusion, Fréquentation, Audience 2022)

Ce Règlement est applicable à partir des données de diffusion et de fréquentation 2022 et d'audience 2023 S1.

Les Etoiles de l'ACPM sont destinées à récompenser les titres de Presse, les sites, les applications (hors cumuls et couplages) ayant réalisé les plus fortes progressions de diffusion, de fréquentation et d'audience, au cours de l'année écoulée ou sur les années précédentes.

Pour les Etoiles de la Diffusion et de la Fréquentation, les titres, sites ou applications sont classés dans les catégories suivantes :

- ★ La Presse Quotidienne
- ★ La Presse Magazine
- ★ La Presse Hebdomadaire Régionale
- ★ La Presse Professionnelle

- ★ Les Sites « Grand Public & Professionnels Actualités/Informations »
- ★ Les Sites « Grand Public & Professionnels Autres familles »
- ★ Les Applications « Grand Public & Professionnels Actualités/Informations »
- ★ Les Applications « Grand Public & Professionnels Autres familles »

Pour les Etoiles de l'Audience, elles sont réparties en 3 catégories :

- ★ La Presse Quotidienne Nationale
- ★ La Presse Magazine Hebdomadaire
- ★ La Presse Magazine Mensuel

I - REGLEMENT

- Participation

Participent d'office aux Etoiles de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, toute publication adhérente aux contrôles de la



Diffusion de la Presse Payante de l'ACPM et tout site et toute application adhérents aux contrôles de la Fréquentation.

Cependant, les publications nouvellement inscrites à l'ACPM et celles ayant modifié leur périmètre de diffusion (fusion, absorption...) ou leur périodicité ne peuvent participer au palmarès qu'au cours de la troisième année suivant celle de leur inscription ou de cette modification.

Pour les sites et les applications, seuls ceux certifiés au moins depuis 2 ans peuvent participer.

Pour les Etoiles de l'Audience, participent d'office aux Etoiles de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, toute publication ayant souscrit à l'étude OneNext Global sur les 2 dernières périodes d'évolution.

- Diffusion et Fréquentation prises en considération

Pour établir le palmarès des Etoiles, sont appliquées les dispositions suivantes :

Presse Payante

- Nature de la diffusion :

1/ Pour la Presse Grand Public, toutes les étoiles sont attribuées à la plus forte progression de la Diffusion Individuelle France Payée (colonne 8 du Procès-Verbal).

2/ Pour la Presse Professionnelle, toutes les Etoiles sont attribuées à la plus forte progression de la Diffusion Individuelle France Payée (colonne 8 du Procès-Verbal).

★ Période de diffusion retenue : il s'agit de l'année civile ou des cinq années précédant celle au cours de laquelle les Etoiles de l'ACPM sont décernées.

Sont seuls jugés les titres dont les numéros de Commission Paritaire sont uniques, à l'exception de certains titres du 7^{ème} jour, qui ont adressé leur Déclaration sur l'Honneur au plus tard à la date limite fixée annuellement par l'ACPM. Les couplages et les cumuls ne sont pas pris en compte.



Sites et Applications Unifiés

Les groupes ne sont pas pris en compte.

- Nature de la fréquentation :

Pour les sites, toutes les étoiles sont attribuées à la plus forte progression du cumul annuel des visites. Chaque période annuelle doit comporter 12 mois certifiés.

- ★ Période de fréquentation retenue : il s'agit de l'année civile ou des cinq années précédant celle au cours de laquelle les Etoiles de l'ACPM sont décernées.

Pour les applications, toutes les Etoiles sont attribuées à la plus forte progression du cumul annuel des visites. Chaque période annuelle doit comporter 12 mois certifiés.

- ★ Période de fréquentation retenue : il s'agit de l'année civile précédant celle au cours de laquelle les Etoiles de l'ACPM sont décernées.

- Etablissement du classement

- ★ Les progressions de la diffusion de chaque titre de Presse Payante sont établies à partir de leur D.S.H.
- ★ Une Etoile de l'ACPM ne peut être attribuée qu'après le contrôle du titre concerné.

- Audiences OneNext Global prises en considération :

Les dispositions suivantes sont appliquées pour établir le palmarès des Etoiles de l'Audience :

Audiences OneNext Global

Pour les marques de Presse participant à l'étude OneNext Global, une Etoile est attribuée à la plus forte progression du nombre de lecteurs sur l'ensemble des supports étudiés. Ces Etoiles sont déterminées sur la base des résultats publiés « Brand OneNext Global » sur la cible de l'ensemble des individus de 15 ans ou plus.

- ★ Les périodes retenues correspondent à la vague publiée 2023 S1 versus 2022 S1.



- Publicité du classement

Les titres, les brands, les sites, et les applications s'étant vus décerner une Etoile de l'ACPM pourront se prévaloir de cette qualité dans leurs communications commerciales.

Les noms des titres de Presse, des brands, des sites et applications déclarés « Etoiles de l'ACPM » - après validation des instances de l'ACPM - sont révélés officiellement le 20 avril 2023 à 20h.

Chaque titre, brand, site et application gagnant aura la mention « Les Etoiles de l'ACPM – Lauréat 2022 (chiffres 2022) » sur son Procès-Verbal 2022.

II - LES ETOILES DE L'ACPM

A - LES ETOILES DE LA DIFFUSION « CLASSIQUES »

Les Etoiles « Classiques » sont jugées sur une période couvrant les deux derniers millésimes ACPM.

Les titres « étoilables » doivent avoir été contrôlés sur deux années pleines et avoir, au sein de l'ACPM, une ancienneté d'au moins trois ans (soit trois Procès-Verbaux produits).

Si un quotidien et l'un de ses suppléments magazines sont lauréats dans les catégories ci-dessous, seul le quotidien pourra recevoir l'étoile.

Les sites et applications doivent avoir au minimum deux années calendaires pleines d'ancienneté (soit 24 procès-verbaux complets produits).

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

a) Presse Quotidienne et du 7^{ème} jour	1 Etoile
---	----------

b) Presse Magazine

- Thématiques Actualités / Economie	1 Etoile
-------------------------------------	----------

- Thématiques Féminins	1 Etoile
------------------------	----------

- Toutes Thématiques	1 Etoile
----------------------	----------



c) Les Sites Grand Public

- Famille Actualités / Information 1 Etoile

d) Les Sites Professionnels

- Famille Actualités / Information 1 Etoile

e) Les Applications Grand Public et Professionnelles

- Famille Actualités / Information 1 Etoile
- Les Autres Familles 1 Etoile

B - LES ETOILES DE LA DIFFUSION « CONSTANCE DANS LE SUCCES »

Les titres, recevant les Etoiles de la Constance dans le Succès, sont jugés sur une période couvrant les cinq derniers millésimes ACPM.

Les titres « étoilables » ont une ancienneté d'au moins six ans au sein de l'ACPM (soit au minimum six Procès-Verbaux produits).

Durant la période analysée, une seule année en baisse est admise.

Si un quotidien et l'un de ses suppléments magazines sont lauréats dans les catégories ci-dessous, seul le quotidien pourra recevoir l'étoile.

Pour les sites, les Etoiles de la Constance dans le Succès sont jugées sur une période couvrant les cinq dernières années civiles.

Les sites « étoilables » ont une ancienneté d'au moins cinq ans au sein de l'ACPM (soit au minimum 60 Procès-verbaux complets produits). Durant la période analysée, une seule année en baisse est admise.

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

- a) Presse Quotidienne** 1 Etoile

- b) Presse Hebdomadaire Régionale** 1 Etoile

- c) Presse Magazine** 1 Etoile



d) Presse Professionnelle 1 Etoile

e) Sites Grand Public

- Famille Actualités / Information 1 Etoile

f) Sites Professionnels

- Famille Actualités / Information 1 Etoile

g) Applications Grand Public et Professionnelles

- Toutes Familles 1 Etoile

C - LES ETOILES DE L'AUDIENCE

Les Etoiles OneNext Global sont jugées sur la dernière vague publiée 2023 S1 comparée à 2022 S1.

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

a) Presse Quotidienne Nationale 1 Etoile

b) La Presse Magazine

- Hebdomadaires, bi-hebdomadaires et tri-hebdomadaires. 1 Etoile

- Mensuels, bi-mensuels, bimestriels et trimestriels 1 Etoile